

Pollution des milieux aquatiques par les substances dangereuses Connaissances et leviers d'action

JOURNÉE TECHNIQUE D'INFORMATION ET D'ÉCHANGES

Le lundi 12 mai 2014 à Lyon (6^{ème})

Contexte :

La lutte contre les pollutions par les substances dangereuses (métaux, polluants organiques, pesticides...) constitue un enjeu environnemental, sanitaire et économique.

Les réseaux de suivi qualité font état de la présence de nombreuses substances chimiques dans les eaux de surface, les eaux souterraines ainsi que dans les sédiments.

À l'échelle des bassins versants, les gestionnaires ont des objectifs à atteindre en matière de lutte contre ces pollutions. La stratégie d'action passe en général par l'identification des molécules nécessitant une action ciblée, la recherche des sources de pollution et la mise en place d'actions visant à les réduire voire à les supprimer.

Objectifs :

- ✓ Améliorer les connaissances sur les substances dangereuses dans les eaux de surface, les eaux souterraines et les sédiments.
- ✓ Présenter les réseaux de mesure existants et les outils qui peuvent être mobilisés par les gestionnaires pour faire un état des lieux sur leur bassin versant
- ✓ Présenter des retours d'expérience visant à mieux connaître les polluants et à lutter contre.

Publics :

Élus, techniciens et chargés de mission des procédures de gestion des milieux aquatiques et des syndicats des eaux, techniciens et ingénieurs des collectivités territoriales et des services déconcentrés de l'État, chargés d'intervention des Agences de l'eau et des Conseils Régionaux, associations, conservatoires d'espaces naturels, bureaux d'études, chercheurs, étudiants.

Avec le soutien de :

Rhône-Alpes Région



PROGRAMME DE LA JOURNEE

09h00

Accueil des participants

09:30 Contamination des milieux aquatiques par les substances dangereuses : de quoi parle-t-on ?

Qu'est-ce qu'une substance polluante et quelles sont les raisons de sa dangerosité pour les milieux aquatiques ? Après un rappel de ces notions de base, l'Agence de l'Eau détaillera les mesures prévues dans le SDAGE pour lutter contre ces pollutions, et leur mise en œuvre au travers du programme « Sauvons l'eau ».

Thomas PELTE - Agence de l'Eau RM&C

10:30 Evolution réglementaire de la prise en compte de la pollution des milieux aquatiques par les substances dangereuses

Comment les micropolluants ont-ils été appréhendés dans la réglementation au cours des dernières années

Geneviève GOLASZEWSKI- DREAL Rhône-Alpes

11:15 Retour d'expérience sur les suivis RSDE à l'échelle du bassin Rhône Méditerranée

Présentation des outils de l'Agence de l'Eau pour lutter contre les pollutions. Bilan de la mise en œuvre des premières campagnes de suivi RSDE à l'échelle des stations d'épuration et des sites industriels du bassin Rhône Méditerranée.

Céline LAGARRIGUE - Agence de l'Eau RM&C

12h00

Déjeuner

14:00 Un exemple d'opération collective pour l'atteinte du « bon état » des eaux des bassins versants du Beaujolais.

L'Agglomération Villefranche Beaujolais, le Syndicat Mixte des Rivières du Beaujolais, la Chambre des Métiers du Rhône, la CCI du Beaujolais et l'Agence de l'Eau RM&C se sont associés autour d'une opération collective pour réduire les pollutions par les micropolluants sur les rivières de l'agglomération. Ces actions s'organisent autour de la réduction des rejets d'eaux usées des industries et des collectivités, et sur l'amélioration des connaissances de la qualité des milieux aquatiques récepteurs.

Gaël LORINI - Villefranche Beaujolais Agglomération

Grégoire THEVENET - Syndicat Mixte des Rivières du Beaujolais

15:00 L'identification, le suivi et la résorption des pollutions par les substances dangereuses dans le cadre du SAGE Drac-Romanche

La qualité de l'eau, notamment sur la partie aval du bassin versant Drac-Romanche, est affectée par la présence de substances dangereuses. Cette qualité a un impact sur les milieux naturels et sur certains usages. Dès l'élaboration du SAGE en 2003, il a été nécessaire de définir les substances devant faire l'objet d'un effort prioritaire.

Aurélie CAMPOY - Secrétariat de la CLE Drac Romanche

16:00

Fin de journée

PLAN D'ACCÈS

DREAL Rhône-Alpes
Salle de Conférence
5 place Jules Ferry
69006 Lyon



Par le train

Depuis Lyon Part Dieu - Métro Ligne B - direction Charpennes - Station Brotteaux

Depuis Lyon Perrache - Métro ligne A - Direction Laurent Bonneval - Station Masséna

Stationnement

Q park sous le bâtiment de la Dréal: parking payant, environ 15 euros la journée.